

**SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 26 JANVIER 2012  
A 18 HEURES**

**Compte rendu de la séance**

**Membres Présents :**

**M VELAY Daniel, Maire**

**Mme MERLE Geneviève (à partir de 18 heures 40) ; MM MARTIN Guillaume et VEDRINES Serge, Adjoints**

**Mme DESSAINT Véronique et M PERRI Giovanni, Conseillers délégués**

**Mme ROUME Mireille ; MM ANDRE Christian - BENOIT Yves – CAPONI Michel - CHABROL Michel – DELORME Jean-Pierre – LAPIERRE Julien (à partir de 18 heures 40)**

**Absents excusés ayant donné procuration : – Mme MERLE à M le Maire (jusqu'à 18 heures 40) ; Mme MARTIN PACAL à Mme DESSAINT - Mme ROSTAGNO à M VEDRINES**

**Absents excusés : M PUEL Jean-Philippe**

***Monsieur Julien LAPIERRE a été élu Secrétaire de séance***

**Jusqu'à 18 heures 40**

Inscrits	Présents	Pouvoirs	Votants
17	12	3	15

**A partir de 18 heures 40**

Inscrits	Présents	Pouvoirs	Votants
17	14	2	16



Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une proposition d'additif à l'ordre du jour portant sur un dossier pour lequel des éléments nouveaux sont parvenus aux services municipaux après l'établissement de l'ordre du jour de la présente séance. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil décide d'adopter l'additif suivant :

*- Forum des associations 2012 et accueil d'une manifestation sportive de pleine nature*

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à la suite de l'invalidation du scrutin des sénatoriales 2011, un nouveau scrutin est programmé le 18 mars 2012. Aussi, il précise qu'il incombe au Conseil de se réunir le vendredi 3 février afin de désigner les délégués de la Commune faisant fonction de grands électeurs titulaires et suppléants.

Monsieur le Maire informe également le Conseil que plusieurs des familles « sans papier », ayant bénéficié d'un parrainage républicain en Mairie de Florac, viennent de se voir notifier une obligation de quitter le territoire national. Le Conseil décide d'apporter son soutien à ces familles en adressant un courrier qui pourra notamment appuyer leur demande, en liaison avec les actions initiées par RESF.

## **I – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2011 :**

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 15 décembre 2011 à 18 heures. Après en avoir délibéré, le Conseil adopte ce procès-verbal à l'unanimité des votants.

## **II – AFFAIRES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES :**

Monsieur le Maire présente les dossiers suivants :

### **1 – Dénonciation de la convention publicitaire « bacs à piles » :**

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des votants de dénoncer la convention liant la Commune à la société Média Plus Communication dans le cadre de l'implantation de panneaux publicitaires servant de collecteurs de piles usagées, à compter de l'échéance de cette dernière. Monsieur le Maire précise que, conformément aux dispositions de ladite convention, les mobiliers concernés seront déposés par les services municipaux et tenus à disposition du prestataire dans les locaux des services techniques municipaux.

### **2 – Mise en œuvre de la réglementation relative à la signalétique en bordure de la route nationale n°106 :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Service départemental de l'architecture et du patrimoine (Sdap) en date du 27 octobre 2009 portant information des communes sur la réglementation relative à la signalétique implantée en bord de routes nationales et départementales. Il rappelle les mesures réglementaires que le Sdap entendait alors mettre en œuvre pour résorber les infractions constatées au Code de l'Environnement. Il indique que des procès-verbaux ont été dressés en fin d'année par les services de l'Etat et que les contrevenants disposent de 15 jours pour régulariser leur situation. Les conseillers sont informés de ces dispositions afin notamment de pouvoir sensibiliser les professionnels de la Commune.

### **3 – Point sur les autres dossiers communaux ou intercommunaux :**

- ◆ **Maison de santé de proximité** : Monsieur le Maire fait le point sur l'état d'avancement du projet à la suite de la réunion de travail et de coordination qui s'est tenue en sous-préfecture. Il souligne la dynamique enclenchée par l'association de promotion de la santé en vue d'élaborer rapidement un projet territorial de soins. Il souligne également le bouclage financier en cours, en liaison avec les partenaires Région, Etat et Union européenne.

Monsieur le Maire revient sur la décision du Docteur Zacharewicz de ne pas s'installer sur la Commune, après un peu plus d'un an de remplacements effectués auprès de ses confrères et une bonne intégration au sein de la population locale et de la patientèle. Il souligne le caractère personnel de cette décision et le Conseil se joint à lui pour déplorer que, malgré les importants efforts consentis par la Commune (frais de déménagement, logement communal, proposition de local en attendant la construction de la Maison de santé...) ou ses confrères, ce jeune médecin ait préféré s'installer dans une ville plus importante avec des conditions de travail certainement facilitées au sein d'un cabinet comptant plusieurs médecins.

- ◆ Centre d'incendie et de secours : Monsieur le Maire fait le point sur l'état d'avancement des travaux de construction et indique qu'à la demande des services de l'Etat, il est toujours recherché des solutions pour mutualiser les moyens entre ce projet communal et celui de l'ENIMP porté par le Sdis de la Lozère. Il précise qu'à ce titre, mais aussi à celui du financement exceptionnel octroyé par l'Etat, il convient que certains aspects juridiques soient approfondis et clarifiés.

Madame MERLE et Monsieur LAPIERRE, retenus par des obligations professionnelles, rejoignent l'assemblée délibérante à 18 heures et quarante minutes.

### **III – COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES :**

Madame Véronique DESSAINT, conseillère déléguée, présente les dossiers préparés par la Commission réunie le 10 janvier 2012.

#### **1 – Réorganisation de l'équipe du complexe culturel municipal la Genette verte :**

Madame DESSAINT indique que les décisions prises fin 2011 en matière de réorganisation de l'équipe du complexe culturel municipal la Genette verte donnent entière satisfaction. Elle souligne les difficultés rencontrées en l'absence d'un second technicien, notamment en termes de récupération pour le régisseur principal. Après en avoir délibéré et sur la base de l'analyse budgétaire 2012, le Conseil décide de surseoir à pourvoir le second poste sur cet exercice et préconise plutôt de recourir ponctuellement à un technicien. De même, la communication ne peut plus totalement être gérée en régie directe et il convient donc de trouver des solutions pour notamment déléguer les prestations « mise à jour du site Internet » et « composition du livret de promotion de la saison culturelle et de ses déclinaisons (flyers,...) ». La Commission est chargée d'établir une proposition en ce sens, qui sera examinée lors de la prochaine séance du Conseil.

#### **2 – Programmation de la saison culturelle 2012-2013 :**

Madame DESSAINT indique que le congé de longue maladie de l'agent en charge de la programmation se terminera début avril et qu'en attendant, Mademoiselle Alice BERGEON, a débuté la programmation en liaison avec la commission et le comité de programmation. Le Conseil valide la proposition de prolonger le contrat de Mademoiselle BERGEON afin de permettre le relais entre les deux agents, de ne pas rompre la dynamique et l'esprit de la programmation en cours et de permettre à l'agent titulaire de reprendre sereinement son travail.

#### **3 – Expositions estivales 2012 :**

Madame DESSAINT rappelle que Florac accueillera les œuvres de Madame Sophie FLEPP durant l'été 2012. Elle précise les conditions de ce partenariat qui n'engagera aucune dépense financière pour la commune au-delà de la mise à disposition des locaux et de la logistique déployée pour permettre l'accrochage des œuvres.

Madame DESSAINT expose également le projet d'exposition d'œuvres de l'artiste d'art contemporain de renommée internationale Guy de ROUGEMONT. Elle indique les conditions de ce partenariat qui sont approuvées à l'unanimité des votants compte tenu du fait que cette exposition devra rester budgétairement très raisonnable.

#### **4 – Convention avec les Amis de la Bibliothèque et organisation d'un salon du livre :**

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité des votants les termes de la convention d'occupation et d'utilisation des locaux de la bibliothèque municipale Roger CIBIEN par l'association des Amis de la Bibliothèque. Monsieur le Maire est autorisé à signer cette dernière avec la Présidente de l'association et il est précisé que c'est sur cette base que continuera désormais de se développer le partenariat établi en matière d'animation de la bibliothèque municipale. .../...

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des votants le projet d'organisation d'un salon du livre qui se déroulerait au printemps 2013, afin de permettre de terminer l'agencement et la mise en œuvre de l'organisation de la bibliothèque municipale, de laisser le temps aux partenaires de préparer cet événement et surtout, de permettre de solliciter dès l'automne les financements publics nécessaires au bon déroulement de cet événementiel culturel.

**5 – Partenariat socioculturel avec la MSA de la Lozère :**

Sur proposition de Monsieur Michel CAPONI, Conseiller municipal et administrateur à la MSA, le Conseil décide de s'associer à la MSA pour l'organisation d'un événement socioculturel destiné à lutter contre le célibat en milieu rural, à l'automne 2012. Il est convenu que cet événement sera annoncé dans le livret présentant la saison culturelle 2012-2013.

**IV – COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU TOURISME :**

En l'absence de Madame Claudie MARTIN-PASCAL, Adjointe en charge des affaires économiques et du tourisme, Monsieur le Maire présente les dossiers préparés par la Commission.

**1 – Organisation de la première fête du tourisme le 1<sup>er</sup> avril 2012 à Mas de Val :**

Monsieur le Maire expose le projet de fête du tourisme qui est porté par le Pays Gorges Causses et Cévennes et qui se déroulera le 1<sup>er</sup> avril 2012 à Mas de Val. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce projet et entend en être partenaire. Il décide ainsi d'apporter le soutien logistique de la Commune en mettant à disposition des agents, des véhicules et des matériels, afin notamment de faciliter le transport des barnums, leur montage puis leur démontage.

**2 – Modification du règlement d'occupation du domaine public communal:**

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des votants de modifier les termes du règlement d'occupation du domaine public communal en prévoyant notamment en ce qui concerne les terrasses que le paiement de la participation annuelle soit fractionné en 1/3 à régler en juin puis 2/3 en septembre, et ceci pour les professionnels déjà installés l'année précédente.

**3 – Inauguration du centre commercial et de services de la Planche :**

Monsieur le Maire rappelle que le centre commercial et de services de la Planche sera officiellement inauguré le samedi 4 février à 14 heures 30, en partenariat avec les commerçants et professionnels qui l'animent, l'union commerciale locale C'est ouvert et les chambres consulaires. Il invite les conseillers à honorer de leur présence ce moment fort mettant en avant une action municipale favorisant le développement du tissu commercial et économique dans le centre-ville de Florac.

**V – COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET DE LA JEUNESSE :**

Monsieur Guillaume MARTIN, Adjoint en charge des affaires scolaires et de la jeunesse, présente le dossier préparé par la Commission.

.../...

### **1 – Projet de fresque en hommage aux droits de l'Homme aux écoles publiques :**

Monsieur Guillaume MARTIN rappelle le projet conduit par un professionnel de l'enseignement artistique et associant largement les écoliers, en vue de réaliser une fresque en hommage aux droits de l'Homme qui sera implantée sous le préau extérieur de l'école publique Suzette Agulhon. Après en avoir débattu et afin de valider le projet, le Conseil décide d'accueillir les écoliers lors de la prochaine séance du Conseil, le vendredi 3 février 2012 à 18 heures, pour qu'ils présentent leur travail. Il est de même décidé que cette œuvre serait inaugurée lors de la fête des écoles, le 23 juin 2012, dans le cadre d'un ambitieux programme associant devoir de mémoire, animations musicales et spectacles présentés par les écoliers.

### **2 – Effectifs et carte scolaires de la rentrée 2012 :**

Monsieur Guillaume MARTIN informe le Conseil du nombre prévisionnel d'écoliers qui seront admis à la rentrée scolaire de septembre 2012 aux écoles publiques de Florac. Il souligne que ces effectifs sont en progression constante, notamment en maternelle. Il évoque également les perspectives annoncées de la carte scolaire de cette même rentrée, qui prévoit notamment la fermeture du poste de la CLAD, et les conséquences induites si cette proposition est retenue.

## **VI – SOLIDARITE ET AFFAIRES SOCIALES :**

Geneviève MERLE, Adjointe en charge de la solidarité, présente le dossier préparé par la commission :

### **1 – Repas des Aînés de la Commune offert par la Municipalité :**

Geneviève MERLE indique que le traditionnel repas des aînés de la Commune, offert par la Municipalité, se déroulera le dimanche 29 janvier 2012 à la Salle des Fêtes. Elle invite les conseillers non encore inscrits à se joindre à cet événement placé sous le signe de l'hommage aux anciens mais aussi de la convivialité.

## **VII – TRAVAUX :**

Serge VEDRINES, Adjoint en charge des travaux, présente les dossiers préparés par la commission :

### **1 – Construction du centre d'incendie et de secours – mutualisation des travaux avec l'ENIMP sous maîtrise d'ouvrage Sdis 48 :**

Serge VEDRINES expose l'état d'avancement des travaux de construction du centre d'incendie et de secours : le terrassement et la réalisation du mur de soutènement sont à présent terminés.

Il souligne que des calages juridiques et administratifs sont en cours, pour permettre une mutualisation optimale avec le projet d'ENIMP et mobilisation de l'ensemble des fonds publics octroyés par l'Etat.

### **2 – Convention d'extension du réseau électrique avec le Sdee :**

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve les termes de la convention à passer avec le Sdee de la Lozère pour l'électrification du futur centre d'incendie et de secours, notamment la participation financière estimative de la commune arrêtée à 1.750,00 €uros. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention et les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2012.

.../...

## **2 – Prescription d'une modification simplifiée du PLU pour la suppression d'un emplacement réservé (ENIMP) :**

Serge VEDRINES rappelle que le PLU, validé en janvier 2006, était grevé d'une servitude « emplacement réservé » correspondant à la création d'une hélisurface et d'emplacements de stationnement dans le cadre du projet de construction du centre d'incendie et de secours. Il indique que cet emplacement aurait du être supprimé dès lors que la commune est devenue propriétaire de ces terrains. Aussi, il précise qu'il convient d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU afin de supprimer cet emplacement réservé. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants de prescrire une procédure de modification simplifiée du PLU visant à supprimer l'emplacement réservé qui n'a plus lieu d'être. Monsieur le Maire est autorisé à engager toute démarche utile à la mise en œuvre et au bon avancement de cette procédure.

## **2 – Convention d'extension du réseau électrique pour un privé (fonds de concours) :**

Serge VEDRINES présente le projet d'extension du réseau électrique en vue d'alimenter une construction neuve au lieu-dit SABATOU. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve les termes de la convention à passer avec le Sdee de la Lozère et notamment la participation financière de la commune, sous la forme d'un fonds de concours, dont le montant est arrêté à 2.035,00 €uros TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention et les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2012.

## **3 – Point sur les dossiers et travaux en cours :**

Serge VEDRINES présente l'état d'avancement des travaux en cours :

- Programme 2012 d'amélioration de la voirie communale : établissement de la programmation en cours.
- Travaux d'amélioration de l'accès et de la sécurité dans le hameau de Tardonnenche : acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des aménagements en cours de négociation.
- Programme d'amélioration des points propres en liaison avec le SICTOM.
- Modification des statuts du SIAEP du Causse Méjean en vue d'engager les travaux d'adduction en eau potable du Hameau du Mas Rouchet.
- Rapport d'activités 2011 de l'association AIDER pour le compte des communes.

## **VIII – AFFAIRES SPORTIVES :**

Monsieur Giovanni PERRI, Conseiller délégué aux affaires sportives, présente les dossiers suivants :

### **1 – Partenariat dans le cadre de l'organisation du Grand Trail Stevenson :**

Giovanni PERRI présente le programme de cette épreuve sportive de haut niveau qui se déroulera du 7 au 9 juillet 2012 et fera étape à Florac. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des votants le projet de partenariat logistique et technique avec les organisateurs. Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention partenariale en ce sens et à mobiliser les services techniques municipaux pour permettre le bon déroulement de cette épreuve.

.../...

## **2 – Modification du règlement intérieur du gymnase municipal :**

Giovanni PERRI indique qu'il convient de modifier le règlement intérieur du gymnase municipal André TERRISSON, afin de tenir compte de l'accès des visiteurs aménagé à l'arrière du bâtiment et de le rendre compatible avec les conventions partenariales passées avec les clubs et associations. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité des votants cette modification et autorise Monsieur le Maire à le signer et à le faire communiquer aux utilisateurs.

## **3 – Forum des associations :**

Giovanni PERRI présente le projet d'organisation d'une nouvelle édition du Forum des associations le samedi 8 septembre 2012 et l'organisation, dans ce cadre, du départ d'une épreuve sportive depuis le Parc Maury. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des votants ce projet, ainsi que le partenariat avec les organisateurs de l'épreuve sportive. Il convient cependant de bien veiller à ce que l'itinéraire emprunté par cette épreuve soit totalement compatible avec la pratique de la chasse pour réduire les risques d'accidents. Monsieur PERRI est mandaté pour suivre ce dossier, en liaison avec la Commission.

## **IX – AFFAIRES FINANCIERES ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :**

### **1 – Actes accomplis par Monsieur le Maire au titre de la procédure adaptée des marchés publics :**

Conformément aux dispositions du Code des Marchés publics et notamment celles concernant la procédure adaptée, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des actes qu'il a accomplis depuis la dernière séance du Conseil Municipal. Il présente ainsi les MAPA qui ont été passés :

- 1/ Repas des aînés offert par la Municipalité : marché attribué à la société LES CAMISARDS (48) pour un montant unitaire H.T. de 28,00 euros par repas.
- 2/ Réalisation et fourniture de 1.500 pochettes kraft 229 x 324, avec logo de la Commune : marché attribué à la société IMPRIMERIE DES 4 (48) pour un montant H.T. de 148,00 euros.
- 3/ Réalisation et fourniture de 1.500 pochettes kraft 162 x 229, avec logo de la Commune : marché attribué à la société IMPRIMERIE DES 4 (48) pour un montant H.T. de 119,00 euros.
- 4/ Renouvellement du contrat de maintenance du parc informatique communal : marché attribué à la société DOUBLE CLIK (48) pour un montant annuel H.T. de 1.380,00 euros.
- 5/ Réparation lourde sur la chaudière du Foyer communal des personnes âgées : marché attribué à la société MIDI MAINTENANCE (48) pour un montant H.T. de 626,94 euros.
- 6/ Prestation de conception et de création du bulletin municipal : marché attribué à la société ARCOMEDIA (48) pour un montant H.T. de 750,00 euros.
- 7/ Prestation d'impression et de façonnage du bulletin municipal à 1.400 exemplaires : marché attribué à la société IMPRIMERIE DU GEVAUDAN (48) pour un montant H.T. de 1.922,00 euros.
- 8/ Renouvellement du droit d'accès au module Internet de la CCI de la Lozère : marché attribué à la CCI (48) pour un montant annuel H.T. de 142,00 euros.
- 9/ Parution de la liste des marchés publics passés par la collectivité en 2011, conformément aux dispositions réglementaires du Code des Marchés : marché attribué à la société SYNAPSE (75) pour un montant H.T. de 50,00 euros.

**2 –Point à la suite des entretiens annuels d'évaluation 2011 et validation des orientations générales 2012 :**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a décidé d'expérimenter l'entretien annuel d'évaluation professionnelle des agents, en lieu et place de la traditionnelle notation, qui n'apporte rien sur le plan managérial. Après un bilan très positif de la mise en œuvre et du déroulement de cette procédure dressé par David BENYAKHOU, Directeur général des services, le Conseil s'approprie les propositions d'orientations formulées par le Bureau municipal en vue d'accompagner la réalisation des objectifs des agents au cours de l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité des votants ces orientations, ainsi que l'échéancier de leur mise en œuvre prévisionnelle.

Monsieur le Maire est autorisé à engager les mesures nécessaires au bon avancement de ce dossier.

**X – QUESTION ET AFFAIRES DIVERSES :**

Le Conseil aborde les différents points suivants en fin de séance :

- Pétition des riverains du Tarnon à la suite des crues des 3 et 4 novembre 2011,
- Souscription au service d'avertissement aux pluies intenses » (APIC),
- Information de Cinéco relative au risque de disparition des circuits itinérants en raison du passage au numérique,
- Remerciements de la famille CIBIEN.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à vingt heures et vingt cinq minutes.

Fait à Florac,  
Le 27 janvier 2012

*Daniel VELAY*  
*Maire de FLORAC*